



EMD

manager c'est servir

taxe
d'apprentissage
2020

Le versement de votre taxe nous est vital !



Pour continuer à se développer, l'EMD a besoin de votre taxe d'apprentissage.

Sensibilisée au développement humain et professionnel, l'EMD Management est une association loi 1901 à but non lucratif totalement indépendante.

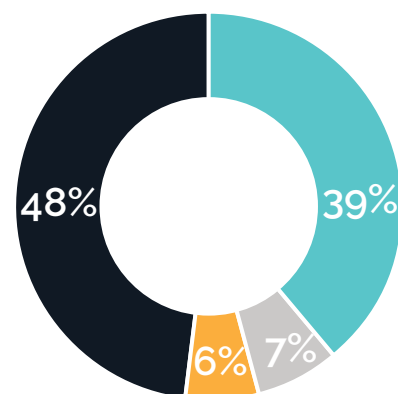
Son objectif est de préparer les étudiants à l'exercice de responsabilités en entreprise.

Sa raison d'être est l'amélioration personnelle et professionnelle de chacun d'entre eux grâce à la pratique de l'Ethique des affaires.

Cet accent mis sur les personnes se reflète dans les actions quotidiennes réalisées par l'EMD : grande disponibilité du corps professoral, taille humaine des promotions, tutorat mensuel proposé aux étudiants, transmission des valeurs sur lesquelles se fondent le développement de chacun, celui des organisations et de la société.

L'esprit qui anime l'EMD s'enracine dans des convictions éthiques.

Affectation de la taxe d'apprentissage 2018



- BOURSES DE SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS
- PRESTATIONS PÉDAGOGIQUES D'EXPERTS PROFESSIONNELS
- OUVRAGES ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES
- AUTRES (MOBILITÉ, MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE...)

En 2020, la taxe d'apprentissage évolue !

En 2020, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage évoluent dans le cadre de la « Loi Avenir professionnel », dite "Loi Avenir".

Ce qui change dès maintenant.

AVANT



Part de la taxe allouée au **financement de l'apprentissage** et collectée par les OPCA.
Elle **augmente** en 2020

MAINTENANT



Part de la taxe allouée aux **dépenses libératoires**. Désormais, elle **doit être versée directement à l'école de son choix**.
Elle **diminue** en 2020

CE NOUVEAU BARÈME DIMINUE CONSIDÉRABLEMENT NOTRE POSSIBILITÉ DE SOUTIEN DIRECT. VOTRE VERSEMENT EST PLUS QUE JAMAIS NÉCESSAIRE, AINSI QUE VOTRE RECOMMANDATION POUR CONTACTER DES EMPLOYEURS SUSCEPTIBLES DE NOUS AIDER À LEUR TOUR.

Comment verser votre taxe d'apprentissage ?

L'EMD est habilitée à percevoir directement les 13% sans passer par un intermédiaire (OCTA, OPCA ou OPCO), dans le cadre d'une formation initiale professionnelle et technologique.

- **Directement à l'école par chèque à l'ordre de l'EMD à :**

Monsieur Etienne de Beauvillé
Directeur Financier EMD Management
Rue Joseph Biaggi - 13003 Marseille

- **Par virement bancaire :**

IBAN : FR76 3005 6001 9801 9820 6397 165
BIC : CCFRFRPP

- **Par l'intermédiaire de votre expert comptable.**

V Transmettez-lui cette plaquette.

V Indiquez-lui que vous souhaitez verser votre taxe d'apprentissage à l'EMD (au plus tard le 31 mai 2020) en indiquant le code UAI de l'EMD : **0134290T**

Suite à la réception de votre chèque, l'école vous fournira en retour le reçu libératoire.

Pour toutes vos questions
Etienne de Beauvillé – edebeauville@emd.fr
Tél. : (+33)4 91 26 00 20



merci
pour votre
SOUTIEN



EMD Management

Rue Joseph Biaggi – 13003 Marseille

Tél. : (+33)4 91 26 00 20 – info@emd.fr

Association Loi 1901 – Siret : 305 154 528 000 49

Code APE : 8542Z

Code UAI : 0134290T

www.emd.fr